



ANALYSE

2015/03

GESTION FORESTIÈRE RENVERSANTE

Cycle forestier 3 : Une gestion forestière renversante

La première analyse de ce cycle forestier¹ l'a montré, l'histoire de l'humanité est intimement liée à celle de la forêt. Progressivement, cette dernière a perdu son côté sauvage pour se plier à l'exploitation humaine. Pourtant, comme le démontre le cas de la chasse², le grand public est de plus en plus hostile à cette mainmise de l'homme sur la forêt. Dans l'imaginaire collectif, cette dernière devrait être conservée dans un écrin, à l'écart de notre civilisation et de l'urbanisation galopante. Mais est-ce vraiment à cela que la forêt de demain ressemblera? N'est-ce pas là, plutôt, un fantasme nourri par une peur accrue des problèmes écologiques actuels?

Une forêt en expansion depuis 150 ans

Dans le contexte environnemental contemporain, il peut paraître effarant que certains plaident ouvertement pour une augmentation de l'exploitation forestière. Comment peut-on, à l'heure actuelle, réclamer l'intensification du contrôle de l'homme sur la forêt et de sa valorisation commerciale? Les problèmes de réchauffement climatique, de destruction de notre biodiversité, etc. ne sont-ils pas trop importants pour laisser l'homme exploiter la nature et la soumettre aux lois du sacro-saint marché ?

D'un autre côté, pourquoi vouloir à tout prix conserver la forêt en l'état? Pourquoi, dans notre imaginaire collectif, la main de l'homme sur la nature est-elle forcément destructrice? Alors que notre société court vers toujours plus de contrôle de son environnement, force est de constater que la forêt n'a pas périclité. Que du contraire ! Son développement récent s'oppose radicalement à l'image populaire d'une nature au bord du gouffre.

Beaucoup seraient surpris d'apprendre que depuis 1866³, la forêt wallonne n'a cessé de croître pour atteindre plus de 550.000 hectares aujourd'hui⁴, soit près d'un tiers du territoire wallon. En termes de superficie, la forêt ne va donc pas mal, elle a même tendance à s'agrandir. Par ailleurs, selon certains experts, cette croissance pourrait même se poursuivre jusqu'en 2040⁵. Et le constat est le même partout en Europe⁶. La forêt européenne gagne 450.000 hectares par an, soit un peu moins de la forêt wallonne chaque année !

Parallèlement, le poids économique du secteur n'est pas, non plus, à négliger. Il est même, selon le ministre wallon de la nature, René Collin, « *un atout majeur du développement de la Wallonie.* » La forêt de notre région fait vivre pas moins de 3800 entreprises et génère 18800 emplois⁷. En Europe, cette filière accueille 3,5 millions d'emplois pour un chiffre d'affaires de plus de 300 milliards d'euros⁸.

Malgré ces chiffres, pouvant paraître impressionnants de prime abord, les experts du secteur s'accordent pour dire qu'il reste une grande part de progression. En effet, si notre forêt croît sans cesse, son exploitation

1 Voir DE FAVEREAU, C., *Cycle forestier 1: La forêt c'est notre histoire*, Analyses ACRF, Assesse, 2015.

2 Voir DE FAVEREAU, C., *Cycle forestier 2: Forêt-chasseurs : qui a besoin de qui ?*, Analyses ACRF, Assesse, 2015.

3 Selon les recensements statistiques de cette époque, la forêt wallonne couvrait 315.648 hectares. Voir <http://environnement.wallonie.be>

4 Voir le site du ministre René Collin : <http://collin.wallonie.be/>

5 Voir le rapport sur la sylviculture de la Conférence Permanente du Développement Territorial de 2009. http://cpdt.wallonie.be/sites/default/files/pdf/dt2_secteur_6.pdf

6 Propos tenus par Yves Lecocq, vétérinaire et ancien président de la Fédération Européenne des Associations de Chasse et Conservation lors du colloque « Vers un équilibre faune-flore en forêt, utopie ou réalisme ? » organisé le 13 octobre 2014.

7 Propos tenus par François Ghysel, représentant du ministre René Collin lors du colloque du 13 octobre 2014.

8 Propos tenus par Yves Lecocq lors du colloque du 13 octobre 2014.

économique ne suit pas le même rythme. En Europe, le taux d'exploitation des arbres représente 65% de leur accroissement annuel. Plus marquant encore, en Wallonie, en ce qui concerne les feuillus détenus par les propriétaires privés, cette exploitation se limite à 48%. En somme, la forêt croît plus vite que son exploitation commerciale et le secteur sylvicole aimerait rattraper son retard.

Quelle exploitation pour quelle forêt ?

Pour réaliser cette exploitation, les pouvoirs publics proposent, pêle-mêle, de rééquilibrer les populations de feuillus et de résineux, de diminuer la pression du grand gibier, d'exploiter plus intensément l'accroissement des résineux, de diversifier leurs essences, d'agir sur l'élagage pour diminuer les coûts de production, etc.⁹ Il s'agit là de mesures visant à intensifier l'exploitation de la forêt afin d'en « assurer la fonction économique. »¹⁰

Malgré le discours, quelque part rassurant, sur l'agrandissement constant de la forêt de nos régions, il est important de rappeler que l'intensification de son exploitation risque de mener à une forte dégradation de la qualité du bois et de la faculté de renouvellement de son biotope. C'est pourquoi on entend de plus en plus de voix s'élever pour une autre gestion, plus qualitative et durable. C'est notamment le cas de l'association de forestiers *Pro Sylva*¹¹ qui promeut une sylviculture irrégulière – comprenez où les arbres d'un peuplement sont enlevés progressivement et non en une fois – durable et respectueuse des processus naturels des écosystèmes forestiers. L'objectif poursuivi est de réduire les intrants et les interventions humaines tout en proposant un modèle économiquement rentable.

Même si cette sylviculture irrégulière n'est pas encore très présente à l'échelle de l'exploitation des résineux, il semble bon de souligner qu'elle l'est en ce qui concerne les feuillus. Cependant, en dehors de cela, de nombreux efforts doivent encore être fournis pour rendre plus durable l'exploitation de nos forêts.

Les pratiques actuelles posent, en effet, de grosses inquiétudes quant à la résilience de la forêt face aux changements climatiques. Au-delà de leur impact sur la population des grands gibiers¹², c'est l'ensemble du biotope forestier qui risque d'être profondément impacté par le réchauffement de la planète. Certains forestiers plaident ainsi pour la modification des pratiques d'exploitation actuelles. Le changement climatique impose de proscrire les peuplements à unique essence au profit d'une forêt mélangée. En outre, il serait opportun de diversifier nos plantations axées à deux tiers sur les seuls épicéas, chênes et hêtres. À cet égard, il serait pertinent d'en remplacer une partie par d'autres essences plus adaptées aux variations climatiques, telles que le pin. Enfin, cet enjeu environnemental impose de s'opposer à une autre mouvance actuelle : la suppression des taillis. Il est aberrant, en effet, de constater que l'augmentation de la surface forestière se fait, d'ordinaire, au détriment de ces derniers, alors qu'il est prouvé que les forêts dotées de taillis sont beaucoup plus résilientes¹³.

Des pratiques à renverser

L'accroissement de la surface dédiée à nos forêts n'est donc, finalement, pas un indice de leur bonne santé. Il s'agit plus directement de considérations économiques touchant au potentiel de croissance de la filière bois. Concrètement, ce n'est pas parce que la forêt grandit qu'elle va bien et qu'elle est capable d'affronter les défis environnementaux à venir.

Dès lors, comment considérer les politiques forestières menées actuellement chez nous? Comme le montre l'incorporation de certains principes de la sylviculture *Prosylva* dans la gestion publique de notre forêt, nos autorités montrent une volonté d'ouverture dans leur façon d'aborder ces enjeux. La forêt n'est

9 Ces actions font partie d'un ensemble plus vaste de mesures prônées par les pouvoirs publics wallons. Voir, à ce propos, l'exposé d'Etienne Gérard, directeur de la direction des ressources forestières en Wallonie, lors du colloque du 13 octobre 2014.

10 Propos tenus par Etienne Gérard lors du colloque du 13 octobre 2014.

11 Voir <http://www.prosilvawallonie.be>

12 Voir DE FAVEREAU, C., Cycle forestier 2: Forêt-chasseurs : qui a besoin de qui ?, Analyses ACRF, Assesse, 2015.

13 Voir les propos d'Etienne Gérard lors du colloque du 13 octobre 2014.

ACRF – Femmes en milieu rural ASBL - Analyse 2015/03

désormais plus uniquement une « usine à bois ». On considère avec plus d'importance ses apports en matière de services. L'article 1^{er} du code forestier pose, en effet, qu'il est nécessaire de tenir compte de ses fonctions écologiques et sociales¹⁴. D'un point de vue environnemental, son rôle dans la sauvegarde de notre biodiversité et des ressources en eau, dans la lutte contre l'érosion des sols et contre le réchauffement climatique, etc. est largement plébiscité. Alors qu'au niveau social, les fonctions touristiques et culturelles de la forêt sont également davantage prises en compte. Ainsi, alors que par le passé on avait tendance à refermer la forêt sur elle-même, les autorités affichent désormais la volonté de l'ouvrir aux usagers doux.

En somme, malgré les efforts à encore opérer, nous devons souligner l'évolution positive de la gestion forestière de ces dernières années. Selon nous, la vision de plus en plus durable des ressources forestières de même que la prise en compte des fonctions sociales de ce biotope paraissent aller dans le bon sens.

Cependant, cela est loin d'être suffisant. Bien qu'une certaine conscience écologique se diffuse peu à peu, aujourd'hui comme hier, la considération première de la forêt reste utilitariste et économique. Quelles que soient les mesures prises ces dernières années, elles restent principalement soumises à l'exploitation commerciale du biotope forestier. Ce sont les politiques productivistes qui entraînent dans leur sillage les autres fonctions prêtées à la forêt. Or, selon nous, nous sommes arrivés à un moment de notre histoire environnementale où cet effet de sillage nécessite d'être renversé!

Il est impossible, et surtout non souhaitable pour les amoureux de la nature et les familles qui vivent de la filière bois, de réclamer, comme certains l'espèrent, un retrait complet de l'homme de la forêt. Sans rejeter l'idée de laisser certaines zones sauvages afin d'en régénérer le substrat naturel comme le suggèrent les partisans de la féralité¹⁵, nous insistons sur le lien historique et naturel qui lie l'humanité à la forêt. L'homme a toujours eu besoin de la forêt mais, aujourd'hui, il nous paraît essentiel de ne plus considérer la valeur marchande du bois comme principe directeur de la gestion forestière. Au contraire, la forêt gagnerait à être considérée non pas comme un bien de consommation mais comme un patrimoine immatériel et universel. Nous militons, en effet, pour un rééquilibrage de l'importance accordée aux différentes fonctions de la forêt en insistant davantage sur ses services écologiques et sociaux tout en développant, autant que possible, une économie locale et durable du biotope forestier.

Corentin de Favereau
Chargé d'études et d'analyses
ACRF-Femmes en milieu rural



Avec le soutien de



Cette analyse est disponible au format PDF sur notre site Internet www.acrf.be

L'ACRF-Femmes en milieu rural souhaite que les informations qu'elle publie soient diffusées et reproduites. Toutefois, n'oubliez pas, dans ce cas, de mentionner la source et de nous transmettre copie de la publication.

Merci !

14 Voir <http://environnement.wallonie.be/publi/dnf/codeforestierfr.pdf>

15 Voir DE FAVEREAU, C., *La Féralité : un bidule de plus pour bobos en manque de nature?*, Analyses ACRF, Assesse, 2014. Ou encore, SCHNITZLER, A. et GENOT, J-C., *La France des friches. De la ruralité à la féralité*, Versailles, Edition Quae, 2012.